

**MAIRIE DE  
L'AIGUILLON SUR  
VIE**

**SEANCE DU 08 JUIN 2021**

**COMPTE RENDU DU 08 JUIN 2021**

.....  
L'an deux mil vingt-et-un le 08 juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2021

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, MARECHAL Laëtitia, JARRY Alice, BRIANCEAU Aline, GIVRAN Sébastien, BAZIL Marine, MAGNIER Emily

**ABSENTS EXCUSES** : M. ROUSSEAU Philippe  
M. MARAIS Sébastien  
M. D'AUDIFFRET Alexandre

**ABSENTS** : M. RIMBAULT Maxime et Mme TANGUY Catherine  
.....

## **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Catherine FEUILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021**

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 04 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

## **3. FINANCES**

### **3.1. Tarif des salles pour l'année 2023**

La commission finances, dans sa séance du 17 mai 2021, a étudié les tarifs pour les locations des salles communales pour l'année 2023, des réservations étant déjà en cours.

Observations de la commission finances :

- L'écart de prix pour les « repas » entre un particulier et une association est relativement important.
- Distinction non judicieuse entre la catégorie association et entreprise pour le tarif hors commune

Vu la proposition de la commission finances, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs 2023 selon les critères suivants :

- Augmentation des tarifs de 2 %
- Alignement du tarif « repas » pour les associations à 75 % de la valeur du tarif particulier
- Fusion des deux catégories « association » et « entreprise » en une seule. Le tarif retenu est le tarif le plus élevé

### **3.2 Subvention à l'association FCGA (association du foot)**

Vu la proposition de la commission finances, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 2 000 € à l'association du FCGA (foot).

### **3.3. Demande de subvention à la Région dans le cadre du « fonds Pays de la Loire relance investissement communal »**

La Région des Pays de la Loire propose un fonds de relance afin de pouvoir accompagner les communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée au COVID 19, pour stimuler l'investissement local.

La commune est éligible pour le projet de l'aménagement du centre bourg (études et phase 1).

Le taux d'intervention s'élève à 20 % maximum du coût HT, le plafond de la subvention étant de 75 000 €.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à solliciter la Région pour une demande de subvention dans le cadre du « fonds Pays de la Loire relance investissement communal ». pour le projet de l'aménagement du centre bourg (études et phase 1 des travaux).

### **3.4. Propositions tarifs pour le séjour jeunesse – IFAC**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs pour les séjours enfance pour l'été 2021 de la façon suivante :

TARIFS FAMILLES SEJOURS COLLEGIENS							
QF	0-500	501-700	701-900	901-1200	1201-1400	> 1401	Hors commune
Coût séjour	117,50 €	127,50 €	137,50 €	150,00 €	162,50 €	172,50 €	225,00 €

### **3.5. Proposition tarifs périscolaires – IFAC**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs pour l'accueil périscolaire pour l'année 2021-2022 de la façon suivante :

TARIFS 2021-2022						
QF	0 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1200	1201 - 1400	1401 et +
Tarifs à l'heure 2020-2021	1,39	1,59	1,79	1,98	2,02	2,09
<b>Proposition tarifs à l'heure 2021-2022</b>	<b>1,39</b>	<b>1,59</b>	<b>1,79</b>	<b>1,98</b>	<b>2,02</b>	<b>2,09</b>

## **4. ENVIRONNEMENT**

### **- Projet de ceinture verte**

Vu la proposition de la commission environnement, présentée par Catherine FEUILLATRE, dans sa séance du 26 mai 2021, le Conseil Municipal a retenu l'offre de l'entreprise Côté Paysage, pour un montant de 12 200 € HT.

## **5. SYDEV**

### **- Convention entre le SYDEV et la commune concernant l'éclairage public rue de l'écume**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention entre le SYDEV et la commune concernant l'éclairage public rue de l'écume pour un montant de participation communale de 5 933 €, pour la fourniture et la pose de deux candélabres.

## 6. ADMINISTRATION GENERALE

### 7.1. Convention d'objectifs entre le département et la commune pour la bibliothèque

Une convention est à établir entre la commune et le département de la Vendée qui fixe les engagements réciproques pour une durée de 5 ans. La bibliothèque est un lieu chargé de contribuer à l'accès à la connaissance, à l'information, à l'éducation, à l'activité culturelle et aux loisirs de tous.

La convention stipule :

Engagements de la commune suivants :

- Local, mobilier, informatique : entretien du local, mobilier adapté à la présentation des livres avec une capacité minimale de 4 000 ouvrages, maintenir la gestion informatisée et l'accès internet
- Conditions d'ouverture et accueil du public : minimum 6 heures par semaine, et tendre vers une ouverture de 8 heures, de façon à permettre à la plus large partie de la population de s'y rendre.
- Affecter un budget d'au moins 1 € par habitant, avec une augmentation progressive et atteindre l'objectif de 2 € par habitant à la fin de la convention

Engagements du Département suivants :

- Accompagnement dans le développement et l'amélioration des services de la bibliothèque
- Renfort des collections communales par le prêt de documents
- Assurer la formation initiale et continue de l'équipe des bibliothécaires
- Prêt de matériel

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs entre le Département de la Vendée et la commune.

### 7.2. Tirage du jury d'assises 2022

6 jurés ont été tirés au sort pour les 2 communes (L'Aiguillon sur Vie et La Chaize Giraud).

## 4. INFORMATIONS DIVERSES

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption (par Francine ZIMMERLIN)

La séance est levée à 23 heures.

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT**

Le Maire,

André COQUELIN



La secrétaire de séance,

Catherine FEUILLATRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine Feuillatre', is written over a faint circular stamp.